

BTS : sous couvert de simplification des épreuves, le ministère voudrait transformer les lycées en centres d'examens permanents

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organise une concertation consacrée à l'évolution du BTS.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales le résultat des travaux des corps d'inspection, de la DGSIP et de la DSI dont l'objectif affiché est de simplifier l'examen du BTS suivant un calendrier de mise en œuvre progressive.

Ces travaux ont été conduits sans concertation avec les organisations syndicales. Leur présentation étant une étape avant la transcription réglementaire de ces modifications et leur présentation au CSE en décembre ou janvier prochain pour une entrée en vigueur progressive de 2025 à 2030.

Selon le ministère, il ne s'agirait pas de réforme du contenu mais d'une simplification de l'examen. Mais en réalité, elles s'inscrivent dans la continuité de la réforme Blanquer du lycée. Le ministre Attal envisage de « réformer » l'évaluation des épreuves du BTS et donc leur valeur nationale.

Les mesures principales sont les suivantes :

1- Supprimer les épreuves maitresses (constituées de sous épreuves) et ériger les sous épreuves en épreuves unités du diplôme, ceci afin d'augmenter le plafond réglementaire du nombre d'épreuves obligatoires pour les passer de 6 à 9.

Une épreuve correspondant alors à une unité et à un bloc de compétences. Sur les 81 spécialités de BTS cela concerne 10 d'entre elles qui sont au-delà de 9 épreuves. Toutes les autres comptent 9 épreuves, voire moins.

2- Réduire le plafond réglementaire des épreuves facultatives proposées aux candidats de 3 à 2 engagements étudiant

3- Accroître l'évaluation en contrôle en cours de formation CCF

Pour le ministère il ne s'agit pas d'instaurer le contrôle continu mais d'une volonté de faire évoluer progressivement la part de CCF par rapport aux épreuves ponctuelles pour atteindre 50 % d'épreuves obligatoires en CCF. Cela concerne près de la moitié des spécialités car sur 81 spécialités, 39 sont actuellement à moins de 50 % d'épreuves en CCF et le ministère promet un accompagnement national et local des corps d'inspection.

Pour la FNEC FP-FO le ministère décide de modifier les règles d'examen sans consulter les représentants syndicaux des premiers concernés : les enseignants, les chefs d'établissement, les DDFPT, les IPR.

Ces différentes mesures ne consistent pas en une simplification des épreuves mais, pour les enseignants, en une complexification des apprentissages et de leur évaluation et en un alignement de l'évaluation des épreuves de BTS sur le modèle du lycée professionnel. Le ministère n'hésite pas à affirmer que le BTS est construit dans la continuité du bac pro.

... / ...

FO a dénoncé l'accroissement de la charge de travail pour les enseignants, les personnels administratifs et les chefs d'établissement sans rémunération supplémentaire. Interroger un étudiant quand il est prêt nécessite une organisation chronophage. Car elle impose de refaire des sujets en cas d'absence de l'étudiant lors du CCF, de voir ce temps réduit par les périodes de stages en entreprise. Certaines épreuves de 4 h qui seraient désormais évaluées en CCF seraient très lourdes à gérer, surtout en cas de report.

Il s'agit donc de travailler plus pour travailler plus et de transformer les lycées en centres d'exams permanents.

L'organisation des CCF étant intégralement à la charge des établissements, cela représente donc un coût supplémentaire pour les EPLE sans financement du rectorat ou du ministère.

Quant à la promesse d'un accompagnement national et local des corps d'inspection, FO a rappelé que, dans les faits, l'organisation des épreuves en CCF en lycée professionnel a abouti à ce que l'enseignant soit seul concepteur, seul évaluateur et seul correcteur des épreuves généralement sans le regard ni le contrôle de l'institution.

Promettre un accompagnement, c'est-à-dire des formations quand le ministère et les rectorats imposent une formation continue hors du temps scolaire, c'est annoncer un accompagnement en plus du temps de cours. Cela signifie une explosion du temps de travail ou des formations sans participants contraints de s'autoformer.

Promettre un accompagnement des corps d'inspection quand les IPR sont en nombre insuffisant et que leurs missions sont de plus en plus élargies et de moins en moins pédagogiques, cela revient à rendre les enseignants seuls responsables d'une évolution du BTS qui tourne le dos à leurs attentes.

Alors que le ministère annonce ne pas vouloir toucher aux contenus d'enseignement, l'évaluation par CCF modifierait les progressions et les apprentissages. Le ministère veut des épreuves permanentes et sans fin affaiblissant la valeur du diplôme. Cela conduirait à un diplôme de BTS « maison » dont la valeur varierait en fonction de l'image du lycée.

FO a rappelé que la priorité est au contraire de ne pas appauvrir l'enseignement en BTS et de rétablir les enseignements disciplinaires en lycée. Le BTS est un diplôme de valeur et reconnu. Cette formation qualifiante permet aux étudiants, souvent issus de milieux modestes, une entrée dans le monde professionnel. Il n'est pas question de l'affaiblir.

La FNEC FP-FO a rappelé qu'au lieu de prétendre vouloir « simplifier » les épreuves de BTS, il faut commencer par redonner à l'enseignement technologique les moyens de ses ambitions. Il faut rétablir les heures de cours supprimées par la réforme Blanquer du lycée, rétablir les épreuves terminales, nationales anonymes et disciplinaires du baccalauréat.

La FNEC FP-FO invite ses syndicats à réunir les personnels, à prendre position pour la défense du BTS, de ses 81 spécialités, de ses épreuves terminales, nationales et anonymes.

Montreuil, le 18 décembre 2023